



*Jean-Félix Acquaviva*  
*Deputatu di a Corsica*

---

## *Cumunicatu di stampa*

---

Parigi, u primu di ghjunghju di u 2020

Ayant pris connaissance du décret 2020-663 prolongeant en Corse les restrictions de déplacements contenues dans la Loi d'urgence sanitaire du 11 mai 2020, je constate :

1. Depuis le projet de loi débattu en mai dernier, le gouvernement avait au final déjà prévu et programmé la fermeture de l'île jusqu'au 23 juin prochain hormis les déplacements professionnels, familiaux et de santé.
2. Pour preuve de cette volonté émise verticalement, relayée par la préfecture de Corse, les amendements que j'ai portés lors de ce débat visant pour l'un, à permettre l'ouverture dès le 1er juin aux flux économiques et touristiques au travers d'un passeport sanitaire basé sur des tests, et pour l'autre, d'inscrire dans la loi la nécessité de construire une méthode de déconfinement et de reprise progressive de l'activité économique et sociale entre l'État et la CDC en y associant les acteurs, ont tous été refusés par le Gouvernement en séance publique et la majorité présidentielle alors qu'ils recevaient le soutien de plusieurs groupes dans l'hémicycle. Le choix de la verticalité était donc confirmé dès ce jour.
3. Le décret n'est que la prolongation de cette volonté gouvernementale exprimée par la Loi. Aucune discussion sérieuse n'ayant eu lieu, ni à l'échelle du gouvernement, ni à l'échelle de l'État déconcentré pour trouver une voie par une méthode partagée conciliant économie et santé, notamment en allant au bout de la proposition du « green pass » pour permettre une ouverture au 1er juin.
4. Les mesures économiques d'accompagnement du choc provoqué par la crise du Covid et le confinement se devaient d'être adaptées en profondeur, en termes de durée notamment et par secteurs pour faire face à la situation de l'hyper-spécialisation de la Corse. Chacun l'avait constatée, dont l'État lui-même et ce, à l'occasion de deux réunions, en présence du premier



*Jean-Félix Acquaviva*  
*Deputatu di a Corsica*

ministre et du Ministre du Tourisme. Rien n'y a fait puisqu'à ce jour, rien de concret n'est venu étayer la promesse gouvernementale laissant de nombreuses entreprises dans l'angoisse.

5. Pire encore, le décret vient donner le sentiment que les masques tombent. Il vient donner le sentiment que le gouvernement, concernant la Corse veut le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. C'est à dire, à la fois : ne prendre pour le coup absolument aucun risque sanitaire même raisonné et structuré par un "green pass" en bloquant toute entrée touristique jusqu'au 23 juin; ne pas prendre des mesures nécessaires même si relativement coûteuses pour pallier l'absence de réelle saison; et faire porter la responsabilité de cette situation à l'exécutif de Corse, relayé par quelques lobbys ayant d'autres visées.

Cette attitude est inacceptable et irresponsable. Le temps des attermolements et des apprentis sorciers doit prendre fin pour laisser la place aux clarifications et aux mesures fortes dans cette crise profonde et grave.

Cela passe enfin par une discussion sérieuse et rapide autour du redémarrage des flux aériens et maritimes combiné à une méthode co-construite de passeport sanitaire.